

**RELEVÉ DE DECISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 8 FEVRIER 2021 A 20 HEURES**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 24

L'an deux mille vingt et un, le huit février à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne, se sont réunis à la salle polyvalente de Yenne, sise à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PADEY Didier, PERRIAND Eric, SIMOND Evelyne et VERRON Frédéric

Absents ou excusés : CHALBOS Stéphanie, MLODORZENIEC Lara, PIQUET Jérôme, SULPICE Pierre et VIGNE Cédric

Pouvoirs :

Monsieur PIQUET Jérôme à Monsieur DUMOLLARD Guy
Madame CHALBOS Stéphanie à madame COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne
Monsieur SULPICE Pierre à Madame BOIRON Laurence
Monsieur VIGNE Cédric à Monsieur MASSON Jean-Jacques

Madame Sandrine GANDY est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Présentation de Territoire à Energie Positive (TEPOS) par le SMAPS
- ❖ Présentation de la politique santé et personnes âgées
- ❖ Validation du règlement intérieur
- ❖ Présentation du logiciel Concerto pour enfance et famille
- ❖ Parcours artistiques et culturels – Convention triennale (Cf document joint)
- ❖ Convention 2021 OCAD3E (organisme pour les DEEE collectés en déchetterie)
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 11 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité après prise en compte des modifications formulées ci-dessous par M. René PADERNOZ (en italique) :

Page 2 – M. PADERNOZ rappelle par ailleurs qu'il est prévu dans le règlement intérieur de l'EPCI un *espace réservé à l'expression des minorités*, comme c'est le cas pour le bulletin municipal de Yenne.

Page 5 – M. PADERNOZ demande si l'on traite les 2 campings de la même façon ? Il rappelle que le camping de Yenne, contrairement à la base de loisirs de Chevelu, est situé dans une zone inondable. Qui plus est, sa proximité avec *le bourg de Yenne* et le Rhône rend cet espace très intéressant pour d'autres usages.

❖ Présentation de Territoire à Energie Positive (TEPOS) par le SMAPS

M. le Président accueille Mme Marie-Lise MARCHAIS, Vice-présidente du SMAPS chargée de TEPOS, M. Côme GEROUDET, Chargé de mission, et Mme Armelle DEVINANT, Directrice.

Il s'agit de présenter aujourd'hui la démarche TEPOS aux conseillers communautaires afin qu'ils puissent s'emparer de ce sujet important pour l'avenir du territoire, avec pour objectif d'arriver à l'autonomie énergétique d'ici 2050.

Mme Laurence BOIRON souligne d'ailleurs que TEPOS fera partie de l'ordre du jour de la prochaine commission « développement durable ».

Il est diffusé un powerpoint à l'Assemblée (Cf document ci-joint).

Mme MARCHAIS insiste sur l'intérêt de proposer des formations ou des réunions publiques à destination des élus, des entreprises et du grand public afin de les sensibiliser et les associer à la démarche. Cela permettrait par ailleurs d'être à l'écoute des attentes de la population en matière écologique.

Il faut en outre que les élus soient ambassadeurs du territoire pour faire passer les messages.

M. René PADERNOZ souhaite souligner plusieurs points :

- Cette démarche pose la question de l'organisation administrative du territoire. En effet, Yenne ne connaît pas forcément les mêmes enjeux que Novalaise ou Le-Pont-de-Beauvoisin, notamment sur la problématique de la mobilité (dont les gares TER).
- Concernant l'énergie hydro-électrique, la microcentrale réalisée au seuil de Yenne permet d'alimenter 2 000 équivalent-habitants, mais c'est au détriment de la biodiversité.
- La commune de Yenne a réalisé en 2019 des travaux coûteux de réhabilitation énergétique de l'école primaire, avec pour objectif de réduire fortement les consommations.
- La commune expérimente depuis 2019 l'extinction nocturne de l'éclairage public avec pour objectif de faire des économies d'énergie, de favoriser la biodiversité et le développement des végétaux et de diminuer les cambriolages.
- En mars 2020 a été votée une tarification unique de l'eau afin de réduire les consommations et d'améliorer l'équité entre les consommateurs. Désormais, les consommations au-delà de 800 m³ ne seront plus facturées 0,20 € de moins le m³.

M. Didier PADEY rappelle que les français ont déjà payé 100 milliards d'euros pour la transition énergétique. Il demande par ailleurs si des interventions dans les écoles ont été envisagées ?

Mme MARCHAIS confirme que des visites sont prévues dans les écoles et les bibliothèques de l'avant-pays savoyard.

M. le Président rappelle que notre territoire est le dernier de Savoie à intégrer la démarche. Il faut donc prendre le train en marche et si possible donner l'exemple. Les enjeux écologiques et énergétiques doivent être une priorité, notamment pour préserver l'avenir des jeunes générations.

Il remercie Mme MARCHAIS pour son intervention, et rappelle que M. GEROUDET est à la disposition des élus pour toute information.

❖ Présentation de la politique santé et personnes âgées

Mme Sandrine GANDY et le docteur Frédéric LARCHIER présentent à l'assemblée un powerpoint faisant état de la politique santé et des personnes âgées sur le territoire (Cf document ci-joint).

Concernant le pôle santé, il est devenu trop petit au regard des besoins actuels. Afin de conserver une attractivité médicale sur le territoire et favoriser l'accueil de nouveaux médecins, il convient d'agrandir et adapter les locaux existants. Par ailleurs, pour des questions de sérénité financière et de gestion, il est préféré la location des locaux que leur rachat après travaux.

M. le Président souligne l'importance du pôle médical et remercie l'ancien maire de Yenne, M. CARRON, d'avoir engagé ce projet à l'époque. Cela dit, il faut étudier aujourd'hui son adaptation aux besoins actuels.

Concernant l'hébergement des seniors, M. le Président rappelle la nécessité d'avoir une vision globale sur les différents équipements mis à leur disposition. Va se poser également la question financière du foyer logement avec l'OPAC qui en a aujourd'hui la charge.

Il propose de lancer une réflexion sur ce sujet via la création d'un groupe de travail piloté par Mme GANDY. L'ARS et le Département pourraient s'y associer.

Il est rappelé enfin que ces thématiques bénéficient de subventions importantes.

M. le Président remercie les 3 médecins présents ainsi que Mme GANDY pour leur présentation.

❖ Validation du règlement intérieur

M. le Président rappelle que, suite au dernier conseil et conformément à la demande de l'Assemblée, le règlement intérieur a fait l'objet de modifications et d'ajouts, notamment sur les articles 23, 27, 28, 29 et 30.

Pour rappel, le règlement intérieur définit le fonctionnement interne du conseil communautaire. Son contenu est fixé librement par le conseil dans le respect des lois et règlements.

A la demande de M. Didier PADEY, le verbe « oriente » est remplacé par « émet un avis » (Cf article 23 du règlement).

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le règlement intérieur de la communauté de communes tel que présenté, et après la modification susmentionnée.

❖ Présentation du logiciel Concerto pour enfance et famille

Mme Virginie GIROD rappelle à l'Assemblée que les services périscolaire et extrascolaire utilisent un logiciel d'inscription et de facturation pour les enfants fréquentant leurs services.

Trois communes utilisent également la base de données familles pour gérer leur inscription cantine via le portail citoyen.

La qualité de service proposée par le prestataire est régulièrement remise en question par les utilisateurs, avec de gros problèmes dans la gestion de la relation aux familles (bugs informatiques lors des inscriptions ou des facturations).

La CCY a donc entamé une prospection pour d'autres fournisseurs de logiciel afin de résoudre ces difficultés, et obtenir un logiciel plus performant.

Suite à cette prospection, il est présenté le logiciel Concerto Opus édité par la société Arpège.

Ce nouveau logiciel pourrait profiter à tous les services de la petite enfance à la jeunesse, ainsi qu'à l'ensemble des communes ayant en gestion une restauration scolaire. Il y aurait un accès portail citoyen pour toutes les familles afin de gérer les inscriptions, les annulations ou le règlement des factures, et ce depuis leur smartphone ou leur ordinateur à la maison.

Les communes pourraient également opter entre les différents paramétrages proposés et gérer le service de restauration selon leurs besoins.

La prise en charge financière serait assurée en totalité par la CCY, y compris pour les communes qui souhaitent intégrer le dispositif. Toutefois, les surcoûts liés à des options de paramétrage pourraient être répercutés aux communes.

M. Didier PADEY demande si les parents devront payer directement lors de l'inscription via le logiciel ? Il est en effet pénible de courir après les non paiements.

Il est répondu que ce logiciel ne permet pas un paiement à l'avance.

Mme GIROD précise que l'utilisation effective du logiciel démarrera en janvier 2022, le temps de procéder à la formation des personnels utilisateurs.

M. le Président est favorable à ce nouveau logiciel qui permettra une simplification des démarches pour les familles et une facilité de gestion pour les services.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, l'acquisition de ce logiciel édité par la société Arpège.

❖ Parcours artistiques et culturels – Convention triennale (Cf document joint)

Mme Virginie GIROD présente la convention sur les parcours artistiques et culturels qui a pour objet de définir la nature, les conditions et les modalités du partenariat entre les structures conventionnées, le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard et les intercommunalités signataires.

Cette convention détermine les objectifs ainsi que les moyens financiers afférents alloués chaque année par les collectivités.

Les structures conventionnées ont vocation à rayonner, tout au long des 3 années scolaires concernées par la convention, sur l'ensemble du périmètre d'intervention défini, pour la mise en place des parcours artistiques. L'objectif à atteindre, évoqué dans le Schéma Départemental, est la construction d'une offre culturelle et artistique de territoire à travers 4 grands axes :

1. La découverte, l'initiation et la sensibilisation artistique,
2. La pratique artistique,
3. L'enseignement artistique,
4. L'animation artistique et culturelle du territoire dans sa globalité.

La communauté de communes est pour sa part concernée par les deux derniers axes, qui sont assurés localement par notre intervenante en milieu scolaire et par le Chat aux grandes oreilles.

Le coût de cette opération s'élève à 6 500 €/an pour la CCY.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la convention triennale sur les parcours artistiques et culturels signée avec le SMAPS et les structures conventionnées.

❖ Convention 2021 OCAD3E (organisme pour les DEEE collectés en déchetterie)

Depuis 2007, la CCY a une convention avec l'Eco-organisme OCAD3E pour la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) collectés en déchetterie.

L'agrément de cet Eco-organisme a été renouvelé le 23/12/2020 par l'Etat et il convient de renouveler la convention pour pouvoir continuer à bénéficier de la prestation de collecte et de traitement des DEEE.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la signature de la convention 2021 avec OCAD3E pour les DEEE collectés en déchetterie.

❖ Questions diverses

- Retour de terrain suite au passage à la REOM

Après un mois de fonctionnement avec les conteneurs ouverts, M. le Président souhaite faire un retour à l'Assemblée de la réaction des usagers. Plusieurs ont manifesté publiquement leur mécontentement, notamment sur la tarification unique, l'augmentation du coût et l'abandon de l'incitation écologique. Certains administrés envisagent même le lancement d'une pétition.

M. le Président a répondu à ces personnes en avançant les raisons qui ont poussé à cette décision communautaire. Il demande aux conseillers et aux maires de porter également le message auprès de leurs concitoyens.

M. Jean-Jacques DANTIN rappelle que la redevance incitative était dans l'air du temps. C'est pourquoi il n'était pas favorable au retour à la REOM ; mais ils étaient peu nombreux à le dire en Conseil.

M. Eric PERRIAND abonde dans ce sens et souligne que ce choix fait par la CCY doit maintenant être assumé.

Bien que le tonnage a augmenté (45 tonnes en janvier 2020, 64 tonnes en janvier 2021), M. le Président précise quand même que les lieux de collecte sont beaucoup plus propres depuis un mois et que l'on ne retrouve plus d'ordures ménagères dans le tri sélectif.

- Fonds Région unie

Il est rappelé qu'en juin 2020, la Région avait créé un fonds d'urgence au travers d'un partenariat avec la Banque des Territoires et les collectivités territoriales, afin de soutenir les acteurs économiques touchés par les conséquences de la pandémie de COVID-19.

Ce fonds se déclinait au travers d'une aide sous forme de prêt à taux zéro, avec différé de 2 ans remboursable sur 3 annuités ensuite. L'abondement était à hauteur de 2 € minimum par habitant et par entité contributrice. La CCY avait validé à l'époque la démarche et pu mobiliser 14 600 € pour les entreprises de son territoire.

Pour prendre en considération l'impact de la reprise de la pandémie, la Région a décidé d'adapter le Fonds Région unie de la façon suivante :

1. Prolongation de l'octroi de l'avance remboursable jusqu'au 30 juin 2021 (31/12/2020 avant)
2. Avance remboursable d'un montant maximum de 30 K€ (versus 20 K€ à ce jour)
3. Ouverture du dispositif aux entreprises comptant jusqu'à 20 salariés (vs 9 salariés à ce jour)
4. Ouverture du dispositif aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 M€.
5. Possibilité de solliciter l'avance plusieurs fois dans la limite de 30 K€ au total

Ces évolutions de modalités nécessitent la signature d'un avenant avec les EPCI, et n'implique pas de réabonder au fonds d'aides d'urgence.

L'Assemblée est favorable à ces adaptations du Fonds Région unie et à sa prolongation jusqu'au 30 juin prochain.

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Il est rappelé que les SDAGE ont été institués par la loi sur l'eau de 1992. Ces documents de planification fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux".

Entrée en vigueur le 21 décembre 2015, le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée arrivera à son terme le 31 décembre 2021. Un nouveau SDAGE est en cours d'élaboration et débutera en janvier 2022.

Dans le prochain SDAGE, il est envisageable que l'Avant pays savoyard soit classé en zone prioritaire pour la ressource en eau. Ceci permettrait à la CCY d'obtenir des financements de l'Agence de l'eau pour les travaux sur le réseau d'eau.

Cela impose toutefois une révision du schéma directeur d'eau (SDE) de la collectivité datant de 2009 car une grande partie des travaux préconisés ont été réalisés (planning 2010 à 2025). Au regard du fonctionnement actuel du réseau, il convient d'établir un planning de travaux (et un prix de l'eau) pour la période 2022 à 2035.

Le SDE est la porte d'entrée pour obtenir des subventions à l'Agence de l'eau.

L'Assemblée est favorable à cette révision du schéma directeur de l'eau.

- Téléphonie mobile

M. Eric PERRIAND revient sur la dernière Conférence des maires relative à la fibre optique et la téléphonie mobile. A cette occasion, il avait été évoqué les difficultés de connexion rencontrées sur Verthemex.

M. MOORE l'avait informé alors de l'arrivée d'une antenne 4G Orange sur Novalaise, qui serait également accessible pour les habitants de Verthemex. Cela devait permettre de solutionner en partie le problème, via des partages de connexion.

Il s'avère que depuis l'arrivée de cet antenne, la commune a perdu les connexions Bouygues et SFR. Il faudra désormais attendre l'installation de la fibre prévue dans un an.



Séance levée à 22H30
Fait à Yenne, le 12 février 2021

Le Président,
G. DUMOLLARD